



Le Programme Nature 2050



- Créée en **2007**
- **Entreprise privée**, filiale du Groupe Caisse des Dépôts
- Tiers de confiance, développant des **solutions innovantes pour concilier économie et biodiversité** en soutien des politiques publiques et projets sociaux
- Un **comité scientifique**



Site internet : <https://www.cdc-biodiversite.fr/>

Champs d'intervention :



COMPENSATION
ÉCOLOGIQUE



NATURE EN VILLE



GLOBAL BIODIVERSITY
SCORE (GBS)



RECHERCHE: MISSION
ÉCONOMIE &
BIODIVERSITÉ

NATURE
2020-2050

ACTIONS VOLONTAIRES
DES ENTREPRISES



Le Programme Nature 2050



Depuis 2016, le Programme Nature 2050 **finance et fait la promotion** de la mise en œuvre de **solutions fondées sur la nature** qui contribueront à l'horizon 2050, à atteindre les objectifs suivants :

1. Biodiversité
2. Climat
3. Territoires

Cinq cibles d'action



Écosystèmes
marins et côtiers



Zones
humides



Transitions
agricole et forestière



Continuités
écologiques



Biodiversité
en ville

Les principes fondateurs du Programme

- Programme **d'action national**
- Un **programme partenarial** menée avec les associations environnementales, les scientifiques et les acteurs des territoires



CDC BIODIVERSITÉ



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Dunes du Pays de Monts,
2021 © CC OMM

- **Engagement volontaire** des acteurs économiques privés ou publics
- **Suivi d'indicateurs scientifiques jusqu'en 2050**

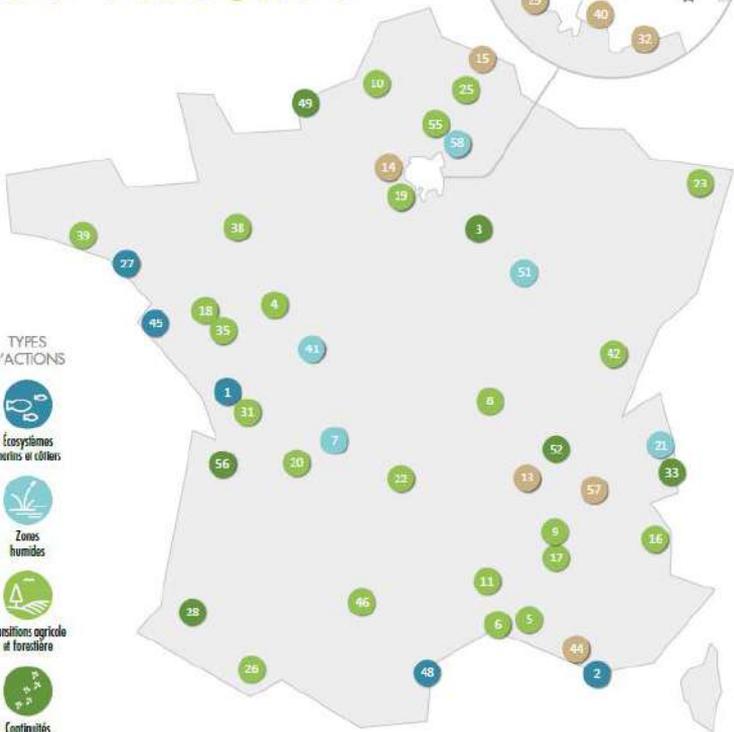
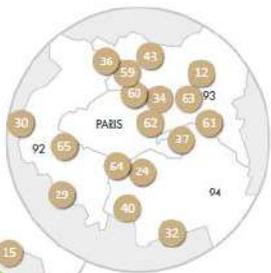
NATURE
2050

Collectivités territoriales



Partenaires scientifiques et techniques





TYPES D'ACTIONS

- Ecosystèmes marins et côtiers
- Zones humides
- Transitions agricole et forestière
- Continuités écologiques
- Biodiversité en ville

- 47
- MARTINIQUE
- GUYANE
- 54
- ST PIERRE ET MIQUELON
- MAYOTTE
- POLYNÉSIE FRANÇAISE
- 53 50

- 2022
- 51 BASSIN VERSANT DU BREVANT - AUBE (10)
 - 52 CORRIDOR DE L'EST LYONNAIS - RHONE (69)
 - 53 BAIE DE MORARI NOUVELLE-CALÉDONIE (98)
 - 54 PLAGE DES BRISANTS LA REUNION
 - 55 PLAINES DE SACY OISE (60)
 - 56 VILLENAYE D'ORNON GIRONDE (33)
 - 57 AXE LESDIGUIÈRES ISÈRE (38)
 - 58 RIVIÈRE DE LA NONETTE - OISE (60)
 - 59 BERGES D'ÉPINAY-SUR-SEINE SEINE-SAINT-DENIS (93)
 - 60 ECO-FRICHE PAISAGÈRE LOUIS DAIN SEINE-SAINT-DENIS (93)
 - 61 ESPLANADE VEGETALISÉE SEINE-SAINT-DENIS (93)
 - 62 FORÊT URBAINE DE CHARONNE PARIS (75)
 - 63 LAC DE SÉVIGNÉ SEINE-SAINT-DENIS (93)
 - 64 PARC ÉRIK SATIE VAL-DE-MARNE (94)
 - 65 PLACE TONY DE GRAAFF HAUTS-DE-SEINE (92)

- 2021
- 42 BOIS MAGNIN (DEP. 39)
 - 43 CŒUR VERT DES TARTRES (DEP. 93)
 - 44 COLLÈGES VERTS POUR MON QUARTIER (DEP. 13)
 - 45 DUNES DU PAYS DE MONTS (DEP. 83)
 - 46 FERME DE LA GRANJA (DEP. 31)
 - 47 PLAGES ET FALAISES DE STE ANNE (DEP. 971)
 - 48 PRESQU'ÎLE DE LA CORRÈGE (DEP. 11)
 - 49 RENATURATION DU PLATEAU DE DOLLEMARD (DEP. 76)
 - 50 RESTAURATION DE LA VALLÉE DE LA COULÉE (DEP. 98)

- 2020
- 34 AIMÉ CÉSaire : SQUARE DE BIODIVERSITÉ (DEP. 93)
 - 35 BOCAGE DU PAYS DE POUZAUGES (DEP. 85)
 - 36 CARREFOUR DE BIODIVERSITÉ AU PARC MARCEL CACHIN (DEP. 93)
 - 37 CRÉATION DE VERGERS URBAINS OUVERTS (DEP. 94)
 - 38 GAEC DE LAITSPÉRANCE (DEP. 35)
 - 39 MASSIF DE BOTHANÉ (DEP. 56)
 - 40 PRAIRIES DU FORT (DEP. 74)
 - 41 RENATURATION DE LA RIVIÈRE DE L'OUZON (DEP. 84)

- 2019
- 23 AGRICULTURE ALTERNATIVE DE PALURNE (DEP. 57)
 - 24 ESCALE VÉGÉTALE (DEP. 94)
 - 25 FERME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (DEP. 60)
 - 26 FERME DU SARRAT (DEP. 63)
 - 27 GAEC DE L'ÎLE D'ARZ (DEP. 56)
 - 28 GAVE DE PAU (DEP. 44)
 - 29 NATURE AU CIMETIÈRE (DEP. 92)
 - 30 PAS JAPONAIS EN CŒUR DE VILLE (DEP. 92)
 - 31 SEIGURS DU MAINE (DEP. 17)
 - 32 VILLAGE AUX 4000 ARBRES (DEP. 54)
 - 33 ZONES DE QUIÉTUDES EN MONTAGNE (DEP. 73)

- 2018
- 17 3 FERMES (DEP. 26)
 - 18 BEAU SOLEIL DES LANDES (DEP. 44)
 - 19 FERME DES CLOS (DEP. 78)
 - 20 FERME LES CHAMPS L'ŒIL (DEP. 24)
 - 21 TOURBIÈRE DU PLAN DE L'EAU (DEP. 73)
 - 22 YERGES DE RAULHAC (DEP. 19)

- 2017
- 1 BAIE DE L'ANGUILLO (DEP. 83) ET (DEP. 17)
 - 2 CASCIOMAR (DEP. 13)
 - 3 CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ EN BOURGOGNE (DEP. 89)
 - 4 DOMAINE DE FOSSE SÈCHE (DEP. 49)
 - 5 DOMAINE DU POSSIBLE (DEP. 13)
 - 6 DOMAINE ENCLOS DE LA CROIX (DEP. 34)
 - 7 ÉTANGS DU LIMOUSIN (DEP. 87)
 - 8 FERME DE LAYAT (DEP. 03)
 - 9 FERME DES BUIS (DEP. 26)
 - 10 FERME DU TEMPLE (DEP. 74)
 - 11 FORÊT CÉVENOLE (DEP. 30) ET (DEP. 48)
 - 12 FICHE KODAK (DEP. 93)
 - 13 PARC DU BOIS D'AVAIZE (DEP. 42)
 - 14 POLLINISATEURS EN VILLE (DEP. 78)
 - 15 PRÉ-VERGER DE BUGNICOURT (DEP. 50)
 - 16 RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES PARTIAS (DEP. 03)

6111

hectares

Surface totale bénéficiant des actions

287,4

hectares*

Surface d'intervention des projets

*Les surfaces affichées pourront subir de légères modifications dans le cadre de la formalisation des derniers projets 2022

➤ L'engagement : le suivi jusqu'en 2050



1

Mesurer / évaluer sur le long-terme

2

Contribuer à la recherche

3

Partager les résultats avec l'ensemble des partenaires

Indicateurs « programme »

Suivre l'évolution de la résilience des écosystèmes

- Carbone organique dans les sols (santé des sols)
- Azote 15 dans les feuilles

Indicateurs pris en charge par CDC Biodiversité



Indicateurs « projet »

- Biodiversité
- Changement Climatique
- Territoire

Exemples : inventaire faune/flore, relevés de températures, etc.

Suivi photographique



Plan d'eau effacé pour restaurer les zones humides, Etangs du Limousin © PNR Périgord-Limousin

Indicateurs de déploiement

Rendre compte du déploiement du programme au fil des ans

Exemples : surfaces de plantation, linéaires de haies en milieu agricole, nombre de micro-habitats créés, etc.

Comparaison prévisionnel / réel

Eligibilité au PROGRAMME NATURE 2050



Les bénéficiaires éligibles

- Collectivités locales
- Associations et ONG
- Exploitants agricoles et forestiers
- Gestionnaires d'espaces naturels
- Etablissements publics ou privés (enseignement, recherche... etc)

Votre projet doit absolument :

- Présenter un budget structuré où la participation de Nature 2050 se concentre en priorité sur les dépenses de restauration écologique et la réalisation de la phase travaux.
- Recourir aux solutions fondées sur la nature.
- Démontrer une additionnalité écologique vis-à-vis de l'état initial du site et aller au-delà de la réglementation environnementale.
- Adresser les sujets climat, biodiversité et apport socio-économique pour le territoire.
- Nécessiter des co-financements.
- Assurer une pérennité avec un accès au foncier ou une garantie de vocation écologique du site, ou la non-remise en cause des aménagements jusqu'en 2050.
- Être compatible avec la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation.

On en tiendra compte :

- Votre projet est démonstrateur, expérimental, innovant, reproductible.
- Votre projet s'inscrit dans une démarche plus large (trame territoriale, zone remarquable...).
- Toutes les parties prenantes sont considérées, et le cas échéant impliquées, via la mise en place d'une gouvernance locale.
- Des études préalables ont été réalisées.
- La surface d'intervention est supérieure à 5.000 m².

Ce qu'on ne finance pas :

- Frais de fonctionnement de votre structure
- Etude/diagnostic préalable
- Inventaire faune/flore
- Action de sensibilisation
- Animation
- Construction
- Indicateurs spécifiques au projet*

*selon référentiel du guide d'intervention du programme



Formalisation et intégration du projet

Signature de la convention, ajout dans les supports de communication, versement de la subvention

Soumission de la candidature

Après de notre COPIL qui se réunit 4 fois par an pour valider ou non les projets portés

Consolidation de la candidature

Pour s'assurer de l'articulation entre le projet et les obligations du programme (sécurisation du foncier, co-financement, et reporting)

Vérification de l'éligibilité

Analyse de la candidature au regard des orientations stratégiques et des critères d'éligibilité

RDV avec le porteur de projet

Envoi du formulaire

➤ Nos projets portés par des syndicats

- Renaturation de la rivière de l'Ozon, porté par le SMVA (Vienne)
- Plaines de Sacy, porté par le SMOA (Oise)
- Rivière de la Nonette, porté par le SISN (Oise)
- Bassin versant du Brévant, porté par le SMBVA (Aube)



NATURE
2050



La Nonette © SISN



L'Ozon ©
SMVA

NATURE 2050

Margot Décory

Cheffe du Programme Nature 2050

Margot.decory@cdc-biodiversite.fr

Marie Boirot

Chargée d'études Nature 2050

Marie.boirot@cdc-biodiversite.fr

Candidatures

[Plateforme Aides-Territoires](#)

ou

nature2050@cdc-biodiversite.fr